



Demande d'autorisation pour l'abattage ou l'élagage d'arbres ou de bosquets

Selon les dispositions de l'art. 13 du Règlement de construction

Propriétaire :

Mandataire :

Entreprise :

Nom, Prénom :

Rue, n° :

N° Postal, localité :

Personne de contact :

Téléphone :

Courriel :

Adresse de facturation :

Emplacement :

Rue et n° :

Parcelle n° :

Objet :

Abattage arbre :

Abattage bosquet, haie :

Élagage :

Motif de la demande :

Remplacement proposé :

Remarque(s) :

Lieu, date et signature :

La demande sera accompagnée d'un plan de situation, de la description des arbres concernés (espèces, dimensions, etc.), d'un éventuel rapport d'un spécialiste, ainsi que d'un dossier photo. Si l'abattage ou l'élagage est motivé par un projet de construction, le requérant doit soumettre une demande d'abattage avec la demande de permis de construire. Elle sera transmise par courrier ou par courriel au plus tard 7 jours avant le début du chantier.

